



L'initiative locale Femme Dynamique dans les Mines en sigle FEDM est une branche de la COOPERAMMA (Coopérative des Exploitants Artisans Miniers de Masisi)

NYIRASAFARI Angélique

Point focal FEDM

PRESENTATION DE LA COOPERAMMA

- + La COOPERAMMA est une coopérative d'exploitants miniers artisanaux exerçant ses activités dans le Territoire de Masisi en Province du Nord Kivu, agréée par Arrêté Ministériel n°0447/CABMIN.MIN/MINES/01/2012 .
- + Elle est une émanation de la défunte « l'Association des Creuseurs Artisanaux Miniers du Nord Kivu » ACAMINOKI en sigle , créée en 1985 et devenue COOPERAMMA en 2004

PRESENTATION DE LA COOPERAMMA (suite)

- + La Enregistrée au registre de commerce et crédit Mobilier sous CD/GOMA/RCCM/16-B-0421, son siège social à RUBAYA en territoire de Masisi et le bureau de coordination à Goma quartier Kyeshero. Elle totalise 33 ans d'existence.

PRESENTATION DE LA COOPERAMMA (suite)

- ✚ Le 28 novembre 2013, suite à une médiation faite par le Gouvernement Provincial du Nord Kivu, la COOPERAMMA signa un protocole d'accord de collaboration avec les Etablissements MWANGACHUCHU HIZI INTERNATIONAL, MHI en sigle, devenue par la suite la Société Minière de BISUNZU, SMB en sigle, afin de calmer la population qui n'avait pas digéré les manœuvres de Monsieur Edouard MWANGACHUCHU HIZI qui avait sollicité l'intégration au sein de l'ACAMINOKI, acheta un champ plus tard transformé en puits minier.

PRESENTATION DE LA COOPERAMMA (suite)

- ✚ Elle est aussi partenaire de la Société Aurifère du Kivu Maniema en sigle SAKIMA qui a remplacé la Société Minière de Kivu en sigle SOMINKI ;
- ✚ La COOPERAMMA vise dans son objet social, la promotion des intérêts socio-économique de ses membres;

PRESENTATION DE LA COOPERAMMA (suite)

- ✚ Elle est constituée de 6 organes dont la commission de développement, la commission de Crédit, le département d'exploitation, le département de Commerce, le département du transport et le département du Genre. Signalons que le département genre est le plus récent.

PRESENTATION DE LA COOPERAMMA (suite)

- ✚ Elle est composée de 53 membres fondateurs dont 4 femmes et 30 agents dont 5 femmes, ce qui représente 17⁰% de la masse salariale

PRESENTATION DE LA COOPERAMMA (suite)

En termes de réalisation, La COOPERAMMA est la plus performante coopérative du Nord Kivu. A titre d'illustratif, de 2014 à 2017 les exportations totales du Coltan du Nord-Kivu (Provenant de la Région de Rubaya) sont de 3860 Tonnes, soit 51 % des exportations de Toute la RDC qui s'élèvent à 7557 Tonnes de Coltan pendant ces 4 ans. A noter que la RDC compte en plus du Nord-Kivu, 4 autres Provinces tantalisifères: Haut-Lomami, Maniema, Sud-Kivu et Tanganika.

PRESENTATION DE LA COOPERAMMA (suite)

En 2017, la production de coltan était de 1003,5T de coltan dont 121,7 T pour le compte SAKIMA et 888,1 T pour compte SMB. Au cours de cette même année la production de la cassitérite était de 301,9 T dont 166,8 T pour SAKIMA et 135,1 T pour SMB). Voir rapport annuel 2017 de la DIVIMINE Nord Kivu.

PRESENTATION DE LA COOPERAMMA (suite)

Touchée par la faible représentativité de la femme dans le secteur minier, la COOPERAMMA a mis en place la commission – genre dont la mission consiste en la recherche des solutions aux difficultés rencontrées par les femmes dans le Masisi en général et les mines en particulier.

PRESENTATION DE LA COOPERAMMA (suite)

C'est dans cette optique que fut créée en 2017, les femmes dynamiques dans les mines en sigle FEDM , une branche de la COOPERAMMA composée de 41 membres fondateurs et 127 membres adhérents pour promouvoir un épanouissement socio- économique dans le secteur minier et l'autonomisation effective de la femme.



A ce jour la femme s'impose comme exploitant minier dans les zones stables et accessibles, malgré des défis liés à la persistance et la récurrence des conflits dans la partie Est de la RDC



08/11/2016



LES DEFIS RENCONTRES PAR LES FEMMES DANS LES MINES ARTISANALES EN RDC

**Elles sont d'ordre politique, économique, social
et culturel**

Sur le plan Politique :

La mauvaise gouvernance :

- Conflits miniers et fonciers.

Pendant la période de la rébellion qui a sévit dans la partie Est de la RDC, quelques titres ont été octroyés aux firmes et entreprises internationales en violation des procédures légales. Cas du périmètre 4731 de SMB superposé dans celui de SAKIMA avec comme conséquence le conflit d'intérêt entre la population majoritairement propriétaire des champs et pâturages et le titulaires du droit minier.

A titre illustratif, quelques femmes ont accepté de témoigner sur cette situation :

Madame UZAMUKUNDA Claudine qui déclare : Je suis née ici, je cultivais dans les champs de mes parents sans problème. Après nous avons commencé à exploiter artisanalement les minerais. Mon mari BAYOSE a aussi un champs dans le site D2 Mataba . La SMB a voulu le spolié, heureusement nous avons gagné le procès après mille peines.

Mais jusqu'aujourd'hui SMB envoie ses policiers dans la carrière pour nous empêcher de travailler. Nos minerais et sables minéralisés sont régulièrement pillés et il y a une semaine, nous puits ont été fermés sans tenir compte de l'investissement de 15000\$ par puits que nous avons dépensé pour les travaux préliminaires de découverte. Notre dossier est à l'auditorat militaire mais sans suite.

- Menace et torture.

Torture des femmes sous prétexte qu'elle fraudent, déclare une femme qui n'a pas voulu donné son identité :« c'était environ 15h30 quand je revenais du champ, à la sortie du périmètre SMB 4731 j'ai été fouillé par tout par la police des mines. Le policier m'a touché par tout, sur les fesses, je demande que les policiers nous respectent ».

- Monopole du marché ;
- Le prix d'achat dérisoire ;
- Le résultat d'analyses trafiquées et non conformes à la textures minéralogiques
- Manque de suivi et contrôle de la structure des prix offerts par les services habilités.



Les exploitants miniers en général et les femmes en particuliers sont victimes d'escroquerie et vol. Certaines entités ou comptoirs achètent à crédit, au prix dérisoire fixé sans tenir compte de cours des matières.

Ci-dessous, quelques témoignages à titre illustratif :

1. Déclaration d'une femme « j'ai amené un colis de minerais de 21kgs à la SMB . A Masisi , les négociants me proposaient 45\$ le kg, mais j'ai amené ce lot à la SMB ,j'ai vendu à 27,6\$. J'ai enregistré une perte énorme de 17,5 \$/kg .

- 2. J'ai amené un lot de minerais à la SMB, après analyse ce lot a titré 43,29%. Je n'ai pas été satisfaite. Lors de la prochaine livraison, j'ai divisé mon colis en 2, cette fois ci j'ai obtenu un résultat inférieur de 37% pendant que le test fait ailleurs a donné 48%. Etant donné que je travaille avec l'argent des changeurs, je paie 10% d'intérêt par mois. Je ne sais pas comment je payerai avec ces mauvaises pratiques de la SMB

3. J'ai fourni les minerais à la CDMC, les résultats d'analyse obtenu de 49,2%; 32,7% et 38,48% n'ont pas été satisfaisants. Je les ai mélangé mais le montant total obtenu reste presque le même. Le comptable a ajouté moins de 100\$; pour le moment nous n'amenons plus chez Alex Steward, les responsables de l'entité de traitement nous ont déclaré que le spectromètre a été ré-calibré suite aux plaintes des fournisseurs.

• **Retard de paiement, cas de SMB**

Mes enfants ne vont plus à l'école, mes puits sont endommagés faute de paiement, déclare une autre femme (nous sommes le 13 avril 2019, j'ai un bon impayé du 19 décembre 2018; presque 3 mois pendant que le contrat avec COOPERAMMA stipule que la SMB doit payer dans moins de 10 jours. Le monopole du marché nous tue.

- Je réponds au nom de GAKURU URARE Brigitte, négociante depuis 2016; en 2017 j'ai eu un prix de meilleur fournisseur chez SMB. Malheureusement SMB a exporté mon lot de plus de 2,7 T sans me payer, après une longue discussion / négociation sans résultat, j'ai entamé la procédure judiciaire. Le Conflit résidait au niveau de prix et d'analyse.

Malheureusement le prix m'a été imposé et payé au niveau du parquet, je me réserve de fournir tous les détails de mon dossier car j'ai même échappé à la mort, le policier SMB en la personne de RUZINDANA a fallu me fusiller dans le bureau de CEEC pendant que nous étions dans les négociations. Aujourd'hui SMB m'interdit de travailler librement dans son périmètre pendant que j'ai plus de 400.000\$ y investit soit dans les puits soit dans les champs. Comment récupérer mon investissement?



Les cas d'abus dont les femmes
sont victimes malheureusement
sous la bénédiction des plusieurs
services étatiques sont légions...

• **Absence d'infrastructure**

Les sociétés minières n'ont aucun plan de développement du milieu et de l'environnement : ce qui favorise la délinquance des enfants en général et surtout les jeunes filles qui se livrant à la prostitution. Signalons qu'autour des sites miniers la prostitution est très élevée car beaucoup d'hommes ne vivent pas avec leurs familles mais aussi la notion d'épargne est quasi inexistante.



Témoignage d'un jeune
homme exerçant l'activité
d'exploitant artisanal :

«La journée je gagne entre 10000 FC et 15000 FC, le soir quand je rentre, je prends 2 bouteilles de Primus, un plat au restaurant et une femme / mieux une jeune fille « ndogondogo » sans condom. Le lendemain je rentre encore à la carrière pour travailler et la vie continue. Maintenant que SMB a fermé brusquement je n'ai même pas le transport pour rentrer chez moi»

Sur le plan économique.

- Insuffisance d'épargne et la mauvaise gestion

L'activité économique des femmes vivant directement du secteur minier ou indirectement des activités connexes (travaux champêtres, restauration, vente de carburants, boissons et divers), entraînent une amélioration des conditions de vie de leur familles et leurs dépendants d'une part et le réinvestissement dans l'élevage et le secteur immobilier.

- En cas de perte ou faillite, elles manquent de soutien.

«J'ai travaillé dans les mines pendant 3 ans, j'ai acheté plus de 3 parcelles dans la ville de Goma, mais pendant la fermeture brusque des activités par la SMB, j'ai tout perdu dans la carrière. Lors de la reprise, j'ai voulu vendre une de mes parcelles pour relancer les activités. Mais mon mari a refusé, il a caché tous les documents pour empêcher la vente, il a refusé de me financer. Actuellement je ne sais plus continuer ».

- Absence de service de micro crédit.

Les femmes n'ont pas accès au crédit.
Leur capital est insuffisant.

- Insuffisance et ou mauvaise état des routes :

Les femmes n'accèdent pas à certains sites surtout pendant la saison pluvieuse, ce qui entraîne une baisse du niveau des activités avec risque de perte du capital.

Sur le plan social et Culturel.

- Comme dans d'autres secteurs, les femmes qui travaillent sont traitées de légères ou putes. Elles sont de fois stigmatisées et marginalisées.
- Les femmes travaillant dans les mines sont victimes d'escroquerie, de détournement car elles travaillent en partenariat avec les hommes.



Le travail dans les mines étant dangereux, les femmes n'accèdent pas à toute la chaîne. Elles sont obligées d'utiliser les hommes pour entrer dans les puits, transporter les sables minéralisés et minerais.

- Victimes d'abus conjugaux.

Plusieurs femmes ont des foyers instables : elles n'ont pas le temps de s'occuper de l'éducation de leurs enfants, leurs maris pensent qu'elles sont infidèles, qu'elles cachent l'argent ou les économies.

- Accès limité aux soins médicaux et
Manque d'ambulance.

Les sites miniers sont souvent situées dans des zones inaccessibles suite à l'insécurité ou à la détérioration des routes. Cette situation affecte plus les femmes et le rend plus vulnérables par rapport aux hommes.

Les dispensaires ou maternités dans les sites miniers ne sont pas équipés ;



- Tracasserie des agents de l'état et harcèlement

Chaque fois que les femmes sont en face des services de l'état pour des raisons administratives, elles sont soumises aux sollicitations soit de sexe soit de l'argent.



- Absence d'une structure d'échange.

Les associations féminines dans plusieurs sites ne sont pas efficaces. Elles n'ont pas de moyens financiers et matériels pour répondre à leurs besoins.



**Merci de votre
attention**